L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 5 JUIN 1886. 59me Année

Dufour & Donaet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office atNew Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 5 JUIN 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse d'Encan St-Charles.

PAR B. ONORATO—Des propriétés de valeur sujet vant les quartiers où elles sont situées, dans le Premier et le Sixième Districts.—Aussi, sur le vieux Bassin, au pied de la rue Derbigny, la goélette A1 "W. D. Jones."

PAR HOEY & O'CONNOR—Propriété améliorée dans le Deuxième District, à l'encoignure des rues Bienville, Front et Clay.

PAR JOSEPH A. BACOFFIER—Propriété à Millaborg convenable pour les affaires, pour un Club ou résidence.

Bourse d'Encan Arcade.

PAR LE SHÉRIF—Plusieurs lots de terre avec bâtisses.—Aussi, à l'écurie de A. E. Revain, No 211 rue Gravier, un mulet et un wagon.

PAR W. I. HODGSON—Cottages simples et doubles. Une résidence en bois à deux étages, coin des rues Melpomène et Bassin, près du Marché Dryades. Elégante résidence en briques, No 265 rue Dauphine, entre Union et Hôpital. L'ancienne résidence Pemberton, élégante, confortable, en parfait état.

Les jetées Eads.

Nous ne sommes inféodés à personne—pas plus à M. Eads qu'à tout autre. Avant le commencement de son entreprise des jetées qui ont immortalisé son nom, nous combattions son idée, sur l'autorité d'hommes très-compétents de savants ingénieurs, et l'on sait que bon nombre d'entr'eux faisaient une vive opposition au projet. A l'aide des puissants appuis qu'il avait trouvés au Congrès ou que d'autres y avaient trouvés pour lui, il a obtenu les fonds nécessaires pour la construction des jetées de la Passe du Sud et le succès a couronné ses efforts. Le capitaine Eads avait eu raison contre ses adversaires: nous l'avons hautement proclamé, parce que c'était l'exacte vérité. Nous avons applaudi à son œuvre, comme nous le faisons pour toutes les grandes et belles choses frappées au coin de l'utilité publique.

Quand, aubissant, peut-être, l'influence d'un chauvinisme américain que nous sommes loin de désapprouver—quiconque, américain, allemand, espagnol, italiens ou français, n'est pas plus ou moins chauvin, n'est pas de son pays—il a inventé son chemin de fer aux vaisseaux à travers l'isthme de Tehuantepec—un peu pour faire pièce au Canal de Panama—nous avons applaudi à son projet, parce que nous trouvions alors, parce que nous trouvons encore, son idée juste et praticable. En face de l'immense révolution commerciale que doit produire le percement des isthmes entre les deux Océans Atlantique et Pacifique, et nous seuls le quelconque voie de communication valent mieux qu'une, et que les deux entreprises—celle de M. de Lesseps et celle de M. Eads—au lieu de se nuire, ne feraient que s'aider et se corroborer l'une l'autre, au profit de l'humanité. Le temps est l'un nous prouvera que le canal de Panama ou le chemin de fer de Thuantepec ou bien tous les deux ensemble sont funestes ou impraticables, nous sommes prêts à abandonner celui-ci ou celui-là, ou tous les deux ensemble, sans hésitation, sans intérrogation.

Il est, suivant nous, impossible—nous dirions volontiers injuste, anti-patriotique—de nier la réussite, la bienfaisante influence des jetées Eads. Les faits sont évidents, palpables, se renouvelant à chaque heure, à chaque époque de l'année. Il faut se fermer les yeux pour ne pas les voir, se faire violence pour ne pas les avouer. Nous assistons, à tout moment, à l'arrivée de vaisseaux de haut bord, de navires qui ne sont que d'un très fort tirant d'eau, d'immenses steamers construits en vue d'une navigation non pas fluviale, mais de pleine mer. Nous n'entendons jamais formuler de plaintes par les commandants. Ils entrent, sans obstacle, dans le fleuve; ils en sortent avec la même facilité. Des capitaines ont protesté contre les tracasseries de la quarantaine, contre les exigences de la Douane, contre les exactions des fermiers de nos quais, jamais sur le trop peu de profondeur ou l'insécurité des jetées.

Il est possible que l'œuvre de M. Eads crée des dangers aux époques de grandes crues, qu'elle refoule les eaux vers l'intérieur et occasionne ainsi des hausses factices qui peuvent produire de désastreuses inondations.

Encore le fait n'est-il bien avéré? Nous ne reproduisons l'assertion que parce qu'elle a été répétée plusieurs fois, et que des hommes que l'on déclare compétents ont insisté là-dessus avec beaucoup d'énergie. Que l'on cherche un moyen d'éviter ces catastrophes; nous ne demandons pas mieux, et si le creusement d'un canal conduisant au Lac Borgne peut obtenir le résultat désiré, que l'on établisse la nouvelle voie. On a toujours le droit, le devoir, de prendre ses précautions contre des malheurs imminents ou même simplement possibles. Ce sont des mesures que la prudence ne peut qu'approuver. Mais, de là aux attaques, non encore justifiées, que l'on se permet contre les jetées, il y a tout un abîme. Est-il possible d'affirmer que les jetées ont à peine une profondeur de 24 pieds et que les navires d'un fort tonnage n'y peuvent entrer, quand nous voyons, quotidiennement, ces mêmes navires nous arriver sans encombre et s'a ligner paisiblement sur nos quais; quand, en consultant les sondages officiels faits en avril dernier, on peut y lire non deux pieds de fond, mais trente-deux pieds sur presque toute l'étendue des jetées et, sur un point seulement, non pas vingt-quatre, mais trente pieds neuf-dixièmes! Or, d'après les termes de son contrat, le constructeur ne s'est obligé à fournir qu'une profondeur de trente pieds.

Si nous nous occupons de cette affaire, si nous exigeons des preuves, si nous cherchons à réfuter les assertions des adversaires que M. Eads a pu se créer, c'est qu'elles doivent singulièrement nuire à notre commerce, soit avec le Nord, soit avec l'étranger. Nous avons assez d'obstacles qui s'opposent à son développement, nous avons assez de rivaux qui voudraient accaparer le trafic qui nous reste. Il serait déplorable que nous leur fournissions de nouvelles armes, en laissant déprécier—sans qu'on nous donne de raisons—une œuvre qui nous a rendu tant de services, à laquelle nous devons le libre débouché du Mississippi dans le Golfe du Mexique et la présence, dans notre port, des immenses steamships auxquels l'entrée du fleuve était autrefois interdite. Une semblable conduite ne serait ni sensée ni patriotique.

Les questions de système ne nous regardent pas; c'est affaire aux hommes du métier de les débattre, de les résoudre, mais du moment que la lutte entre deux écoles prend des allures et des propositions telles, qu'elle devient nuisible aux intérêts de notre Ville et de notre métropole, nous protestons, de toutes nos forces, contre de simples assertions.

☞ Voir l'annonce de la pension de Mme F Gonthier— pension privée—à Covington, Paroisse St. Tammany, Louisiane.

La Législature.

Le gouverneur McEnery, dans son message à la législature, ayant déclaré que s'il était possible d'ajouter $150,000 au revenu annuel de l'Etat, le problème financier qui consiste à balancer les dépenses par les recettes serait définitivement résolu, le Comité des voies et moyens s'est empressé de saisir la Chambre de Représentants d'un projet de loi relatif aux licences qui accroîtrait du montant ci-dessus le revenu provenant des patentes.

Quel sera le sort du bill? Nous l'ignorons encore. Les charges pèseront un peu plus sur le contribuable, mais comme nous aurions tous à nous féliciter de voir enfin la Louisiane se réhabiliter et payer en monnaie courante, au lieu de warrants, ses dépenses administratives! La mesure mérite d'être sérieusement méditée.

Un autre bill présenté à la législature, et qui passionne les esprits en ce moment, est celui que l'on désigne sous le nom de "bill du dimanche." Cette loi est en vigueur dans la plupart des Etats de l'Union. Elle ordonne la cessation de tout travail le dimanche et la fermeture des cafés et autres établissements publics.

Deux mémoires ont déjà été présentés au Sénat, l'un en faveur du bill, l'autre contre la mesure. Les champions du projet de loi sont pour la plupart des employés, obligés de travailler le dimanche, et qui aspirent à être affranchis de ce labeur auquel ils préféreraient naturellement le repos dominical.

Les adversaires du bill comprennent tous les propriétaires de cafés, de brasseries et d'établissements publics.

L'opposition à une "loi du dimanche" a toujours été extrêmement vive en Louisiane où l'élément latin a dominé si longtemps. La population de la Nlle-Orléans surtout a déclaré qu'elle voulait rester libre d'employer la journée du dimanche comme elle l'entendait. Boit-on moins, dit-elle, le dimanche, dans les villes où la fermeture des *bars* est obligatoire? Peut-être même la consommation y est-elle plus grande ce jour-là, car alors *saloons* ti ment leurs portes ide devant fermées, celles de derrière restent ouvertes et on s'y glisse sans hésitation.

Nous croyons qu'il sera toujours très difficile d'empêcher les gens qui ont soif de boire, et rien n'altère comme les longues journées. Il suffit de se *rafraichir* une fois pour éprouver le besoin de recommencer. Et alors, comme les portes de derrière sont ouvertes.... ma foi, on se hasarde tantôt seul, tantôt avec des amis.

Quant à la question du travail, il serait grandement à désirer que tous ceux qui y sont astreints pendant six jours de la semaine pussent en être affranchis le septième. Le travail est une loi de nature, mais celle-ci nous commande aussi le repos. Le corps et l'esprit en ont besoin. Il est permis, jusqu'à un certain point, au législateur de régler les rapports entre patrons et employés, mais c'est là une matière extrêmement délicate. Nous doutons que la Législature puisse résoudre la question à la satisfaction générale.

Quant à nous, notre opinion bien arrêtée est qu'il vaudrait mieux s'abstenir et ne pas restreindre les libertés publiques. Les patrons finiront par comprendre que leurs employés ont, comme eux, besoin de repos, et les travailleurs—espérons-le, hélas!—que trop boire nuit.

Les représentants des différentes Bourses de la Nouvelle-Orléans au Congrès, le Produce et le Stock Exchange—sont allés plaider devant le Sénat la cause des *futurs* en ventes sans livraison immédiate, et ils l'ont fort habilement plaidée. MM. Hester, Labouisse, Claiborne et Nicholson ont successivement pris la parole et ont paru impressionner favorablement les membres du comité.

Nous *ne* croyons pas—qu'on n'y voie pas un jeu de mots—que l'avenir des *futurs* soit sérieusement menacé.

Madame Armand Cousin.

Mme Armand Cousin, dont la mort prématurée causera une douloureuse surprise à notre société louisianaise, était une de ces femmes, qui, par leurs vertus domestiques et une intelligence soigneusement cultivée, font honneur à leurs pays. Vivant à la campagne, toute dévouée aux occupations de son intérieur et à l'éducation de ses enfants, elle savait économiser des heures qu'elle consacrait à la lecture. On se rappelle la brillante *fête* littéraire, au cours de laquelle lui fut remise, dans la salle de l'Opéra, la médaille que l'Athénée décerne, chaque année, aux auteurs des meilleures compositions sur un sujet donné par lui.

Nous prions la famille de Mme Armand Cousin d'agréer l'expression de nos sympathies et de nos bien sincères regrets.

Le *Journal du Hâvre* du 21 mai:

Parmi les faits qui se rattachent à la politique extérieure de la République française, nous ne voyons à mettre plus particulièrement en lumière que l'entrevue de M. de Freycinet avec le grand-duc Wladimir de Russie, en ce moment de passage à Paris. Le grand-duc, qui voyage incognito, a désiré conférer avec le président du conseil. On s'est entretenu, à la satisfaction des deux parties, du rappel de notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, rappel que le général Appert, dans un mouvement de mauvaise humeur et de mauvais patriotisme, avait cherché à transformer en un conflit entre les deux gouvernements.

"D'autres points ont, sans doute, été abordés, dans cet entretien, dit un correspondant de Vienne des *Débats*, mais je n'ai là-dessus aucun détail." Nous n'insisterons pas davantage, non plus, nous contentant de renvoyer au mot d'un diplomate russe que nous reproduisions récemment, d'après la *Nouvelle Revue*: "Le jour où la France et la Russie s'entendront, la vengeance de Dieu sera proche!"

Y a-t-il, aussi, des liens mystérieux entre la conférence du grand-duc Wladimir avec M. de Freycinet à Paris et l'œuvre que poursuit à Sébastopol le czar Alexandre III? C'est là le secret des deux chancelleries française et russe: chacun est libre d'en penser ce qu'il lui convient; l'avenir et les événements se chargeront de dire qui a tort ou raison.

En tout cas, l'ukase suivant, adressé par l'empereur à la flotte de la mer Noire, ne manque pas d'une certaine signification:

"Il s'est écoulé trente années depuis le moment où la flotte de la mer Noire, accomplissant des actes héroïques, s'est sacrifié pour le bien de la Russie. Cette flotte renait à présent, à la grande joie de la patrie, qui a longtemps porté son deuil.

"Ma volonté et mes pensées ont pour but le développement pacifique du bien-être du peuple russe; mais les circonstances peuvent entraver la réalisation de mes désirs et m'obliger à défendre par les armes la dignité de l'Empire.

"Vous la défendrez comme moi avec dévouement, et vous montrerez cette même fermeté dont vos pères ont fait preuve à l'appel de mon aïeul et qui a rempli d'étonnement leurs contemporains.

"Je vous charge de défendre à votre tour, sur ces flots, témoins de leur héroïsme, l'honneur et la sécurité de la Russie."

N'est-ce pas le cas de dire: A bon entendeur, salut!

L'Allemagne procède, sans relâche, à la fabrication des armes à répétition, dont elle a fait la commande aux manufactures d'Erfurt, de Dantzig et de Spandau. Actuellement, ces usines livrent chacune de six à sept cents fusils par jour, soit ensemble environ deux mille. D'ici à dix-huit mois, il y aura, aux mains de l'infanterie allemande, un million de ces fusils perfectionnés.

On vient d'essayer, en Allemagne, des projectiles creux d'un genre nouveau. Ce sont des obus dont la charge intérieure est formée de roudelles de fulmicoton et ces obus sont, paraît-il, capables d'effets extraordinaires. Aucun ouvrage de main d'homme, si solidement établi qu'on le suppose, ne saurait, dit-on, résister à l'action d'un tir aussi violemment destructeur. Pleinement satisfait du résultat des essais qu'il avait ordonnés, le gouvernement allemand vient de faire entreprendre la fabrication de soixante-quinze mille obus de rupture à charge de fulmi-coton, dont cinquante mille devront être fournis par la maison Grüson, de Sucksar-Magdebourg. Le reste se fera, sans doute, dans les établissements militaires de Siegburg et de Spandau.

LOUISIANE.

L'Etreprise, Nouvelle Ibérie, paroisse Ibérie du 2 juin:

Chaque année, la culture de l'avoine prend une nouvelle importance aux Attakapas; elle fournit la meilleure des alimentations pour les chevaux et les mulets, et elle est moins coûteuse que celle du maïs. L'avoine qui a été semée, cette année, sur notre sol humide et noir, est superbe; au double point de vue du grain et de la paille, elle surpasse, en qualité et en quantité, les meilleurs produits de l'Ouest.

M. James Hardy en a semé un petit champ sur un terrain bas qui, pendans une partie du mois d'avril, était couvert d'eau; maintenant la plante est magnifique.

L'an dernier, il avait fourni de la semence à M. Victor David, dont le champ aujourd'hui, est très beau. L'avoine de ce dernier a cinq pieds de haut et les épis sont abondants.

Cette culture diminuera considérablement la demande de maïs et donnera une excellente nourriture aux animaux de trait, pendant les chaleurs. Elle rend, en outre, possible une seconde récolte de patates douces, de fèves plates, de citrouilles et autres légumes.

Si une récolte unique de ce grain rétribuo suffisamment le producteur de l'Ouest, comment l'avoine rouge du Texas, qui a plus de valeur sur le marché, ne serait-elle pas rémunératrice, surtout quand elle est, comme ici, confiée à un sol qui lui est éminemment propre, quand elle donne d'abondantes moissons, quand elle est coupée à temps pour permettre à la terre de porter une autre récolte, dans l'année? Nous appelons l'attention de nos planteurs sur ce sujet.

Nous n'en avons encore, cette année, que de petits champs, à titre d'essais, mais quand nous la cultiverons en grand, elle donnera d'étonnants résultats. Ceux de cette année, qui a été, certainement, défavorable, parce que nous avons eu, tour à tour, trop d'humidité et trop de froid, en sont une preuve suffisante. On avait pris l'habitude de semer le grain venu de l'Ouest dans des terrains élevés et fatigués par les récoltes précédentes; naturellement, le rendement était pauvre, la plante chétive, et la rouille s'y mettait.

L'avoine rouge du Texas n'offre pas ces dangers; elle est exempte de rouille, elle se plaît dans les terres bas, dans les prairies. Il y a beaucoup de réformes à apporter dans nos cultures; nous avons beaucoup à apprendre, au point de vue des céréales, des plantes fibreuses et des fruits qui peuvent croître sur notre sol et devenir pour nous une source de richesse.

—*Décédée*, à la Nouvelle-Ibérie, M. A. Garrett, à l'âge de 27 ans.

L'*Eagle*, St. Bernard, paroisse St. Bernard, du 3 juin:

Merci à M. L. E. LeBeau pour un gros panier d'artichaux provenant de l'habitation "Eclipse," et qu'il a cultivés dans son propre champ. Nous tenons en main la preuve la plus convaincante que le sol de St-Bernard est propice à la culture des artichaux de première qualité. Ce premier essai de M. LeBeau ne comptait que 7,000 plants; celui de l'année prochaine sera de 100,000, et s'il est également couronné de succès, l'exportation des "Artichaux St-Bernard" commencera.

—Un habitant de notre paroisse, qui a inspecté le crevasse Morritt se plaint du mauvais état du chemin. Dans le premier ward, la route est jonchées de branches; à la hauteur de la propriété Guichet, il est dangereux pour les buggies de passer.

Devant la propriété qui appartient au Collège d'agriculture et d'industrie de l'Etat et qui est louée au Dr Bonzano, le pont est aussi mauvais état. Quant à la routine Reis, fermier maraîcher qui est établi sur le chemin de Paris, a failli y perdre le mulet qui traînait sa charrette au marché. Pour éviter d'autres accidents, il s'est décidé à faire quelques réparations à ses frais. Pour cela, à la hauteur des habitations Story, Millandon et autres, le chemin est tout à fait impraticable.

On nous dit que l'inspecteur des chemins, M. Lovinski Nunez, a été très malade, pendant plus d'un mois, il n'a donc pas pu remplir ses devoirs. C'est fait regrettable; le public en souffre. On devrait nommer des constables qui en cas de besoin, remplaceraient, les inspecteurs. Tout l'intérieur de la paroisse est victime de la situation actuelle, et s'il arrivait une crevasse, on y subirait de plus fortes pertes que le long du fleuve. Si l'on avait fait un examen convenable de la levée Merritt, on aurait pu éviter la crevasse de dimanche dernier.

Le rescrit que le tsar vient d'adresser à la flotte de la mer Noire, après avoir assisté à Sébastopol à l'inauguration du cuirassé, produira certainement une grande sensation en Europe—dit le *Temps* du 22 mai. Depuis longtemps un souverain n'avait fait entendre, dans un document ou un discours officiel, une note aussi belliqueuse. "Ma volonté et mes pensées, dit le tsar, ont pour but le dévplopement pacifique du bien-être du peuple russe; mais les circonstances peuvent entraver la réalisation de mes désirs et m'obliger à défendre par les armes la dignité de l'empire."

Ce n'est pas un coup de tonnerre dans un ciel pur; on ne s'est que trop aperçu depuis longtemps combien l'horizon était chargé en Orient; mais ce n'est peut-être pas non plus une phrase banale. Elle peut signifier que la Russie ne veut plus mettre sa politique à la remorque des autres puissances; qu'elle entend reprendre en Orient, aussi bien vis-à-vis de la Turquie que de la Bulgarie et de la Grece, son rôle traditionnel; qu'elle n'abandonne pas les projets de Pierre le Grand, de Catherine II et de Nicolas, et qu'elle revendique le droit de faire sentir son autorité tout à la fois dans la presqu'île des Balkans et dans la mer Noire.

La *Republique Française* du 20 mai:

Il n'y a pas de petite réforme économique qui n'ait son influence sur le marché français. L'industrie de la coutellerie, dont les usines sont si importantes dans les départements de la Haute-Marne, du Puy-de-Dôme et de la Vienne, se plaignait de voir les services de l'intendance et de l'artillerie s'adresser à des fournisseurs qui s'arrangeaient pour livrer des produits allemands. Laugeac, Thiers et Châtellerault ont obtenu satisfaction de M. le général Boulanger. A l'occasion d'un important marché de ciseaux pour les trousses de nos soldats, le ministre de la guerre a décidé que tous ces objets "devront être obligatoirement de provenance française. Ils devront, à cet effet, porter l'indication du nom d'un fabricant français ou d'une Société française et du lieu de fabrication."

Le ciseau dit de petite monture en acier se paye seulement 45 cent.; le prix de la trousse est fixé à 1 fr. 19. Celui des ciseaux de panssage est de 60 c. Comme il s'agit de quantités considérables de fournitures de coutellerie, l'armée est en réalité consommateur important pour cette industrie. Il était juste que le marché français fût chargé exclusivement d'approvisionner nos régiments. Les fournisseurs allemands fournissaient un peu meilleur marché que nos coutelliers de Thiers, de Langres ou de Châtellerault, mais leurs ciseaux se faussaient au moindre effort, s'ils ne cassaient pas. On a du reste constaté qu'une partie des trousses en magasin sont garnis avec des objets en fonte polie qui sont incapables de faire le moindre usage.

Le ministre de la guerre de France a résolu d'appeler l'attention de tous ses collègues sur le nombre relativement trop élevé des employés, huissiers et garçons de bureau, de nationalité étrangère qui sont constamment admis dans les administrations publiques, au préjudice d'anciens militaires français.

Le 19 mai, à trois heures après midi, a eu lieu, à l'usine à gaz de la Villette, l'ascension scientifique du ballon le *Météore*, monté par MM. Lhoste, Lachambre et Mangot frères.

Un correspondant nous télégraphie de Clermont (Oise), que pendant le voyage on a fait une expérience très intéressante sur l'emploi d'un nouveau propulseur à hélices, système Lhoste, permettant aux aéronautes de monter et de descendre à volonté sans perte de gaz ni jet de lest. La descente s'est effectuée sans incident, à Clermont, à sept heures du soir.

Nominations

FAITES PAR LE GOUVERNEUR ET RATIFIÉES PAR LE SÉNAT.

Les nominations suivantes faites par le Gouverneur McEnery depuis deux ans viennent d'être ratifiées par le Sénat de la Louisiane:

Hon. L. B. Watkins, juge de la Cour Suprême en remplacement du juge Manning, dont le mandat était expiré.

W. R. Wilson, avocat de district du 10e district judiciaire.

Membres du Conseil d'administration de l'Université du Sud, à la Nouvelle-Orléans: John F. Randolf, F. L. Richardson, Henry Denmas, T. T. Allain, T. A. Cage, Henry Willman, S. M. Angell, Andrew Price, Douglass Burwell, L. A. Martinet, P. B. S. Pinchback et H. B. Hunter.

Ascension—W. O. Rogers, juge de paix, huitième ward; Robert Maple, constable, sixième ward; E. N. Pugh, notaire; J. D. Smith, assesseur; J. T. Nolan, juré de police, quatrième ward; S. Taylor, juré de police, deuxième ward.

Assomption—L. U. Folse, P. J. Gilbert, Louis Alba, notaires; A. Jolet, arpenteur de paroisse; John Weber, Jr., assesseur; J. M. D. Deforce, inspecteur des poids et mesures.

Ouest Baton Rouge—Dr. M. M. Hayden, coroner; Phil. E. Bauer, juge de paix, deuxième ward; J. D. Poole, constable, quatrième ward; Henry Billups, constable, premier ward; M. P. Robertson, arpenteur de paroisse; Joseph S. Collins, assesseur.

Bienville—J. W. Pulligg, juge de paix, premier ward; J. D. Head, juge de paix, troisième ward; Job Russell, juge de paix additionnel, deuxième ward; Joseph B. Bryan, constable, quatrième ward; S. B. Love, constable, troisième ward; E. Courtney, constable, deuxième ward; H. B. Ferguson, constable, premier ward; E. B. Burns, constable additionnel, deuxième ward; W. F. Odom, D. B. Langford, J. Key, notaires; W. B. Colbert, assesseur.

Rosalie—A. J. Murff, juge de paix, premier ward; J. Herron, notaire; B. R. Nash, assesseur; W. B. Boggs, juré de police, quatrième ward; John Belcher, juré de police, deuxième ward.

Calcasieu—W. J. Jackson, juge de paix, premier ward; Thomas Kleinpeter, juge de paix, troisième ward; A. Lyons, constable, cinquième ward; J. J. Davis, constable, sixième ward; Aug. O. Lyons, inspecteurs des poids et mesures; C. Gibbon, Thos. Kleinpeter, E. L. Cannon, notaires publics; A. L. Reid, assesseur; Isaac Nichols, juré de police, sixième ward; Wm. Vincent, juré de police, quatrième ward.

West Carroll—W. J. Kilbourn, juge de paix, cinquième ward; W. J. Sweeney, juge de paix, deuxième ward; J. B. Holland, constable, cinquième ward; R. J. Loudon, notaire; W. C. Richardson, J. B. Holland, inspecteurs des poids et mesures; L. Stallcup, constable, troisième ward; J. G. Walker, juge de paix, septième ward; Lewis D. Briggs, juge de paix, dixième ward; C. A. Bell, juge de paix, premier ward; J. G. Brentwood, constable, septième ward; W. A. Daniels, juge de paix, premier ward; J. C. Hallowan, juge de paix, huitième ward; B. F. Briggs, constable, dixième ward; Samuel Beard, constable additionel, dixième ward; J. Hallaferro, juré de police, deuxième ward; E. D. Spann, assesseur; Wm. F. Miller, juré de police, dixième ward; J. M. Wright, juré de police, sixième ward.

Concordia—Thos. D. Baker, juge de paix, troisième ward; W. T. Glasscock, juge paix, neuvième ward; Frank Schmidt, constable, neuvième ward; J. E. Clayton, assesseur; R. L. Cattleman, inspecteur des poids et mesures; L. S. Luce et A. J. Chase, notaires; J. W. Wilson, juré de police, deuxième ward; J. B. Yeager, juré de police, sixième ward; Seeb York, juré de police, quatrième ward.

DeSoto—G. H. Sutherlin, greffier de la Dixième Cour de District; L. B. Bell, juge de paix, sixième ward; B. F. Magee, constable, septième ward; J. R. Sinclair, constable, premier ward; V. V. Peytan, constable, sixième ward; J. B. Frierson, G. E. Bond, J. R. Pyle, notaires; D. M. Barrow, assesseur; G. I. Pitts, juré de police, quatrième ward.

Est Feliciana—C. M. Barrow, shérif; T. T. Lawson, juge de paix premier ward; J. E. Pagan, constable, premier ward; A. B. Wilson, constable, neuvième ward; R. Montgomery, notaire; C. L. Fisher, assesseur.

Grand Ecore—E. Olivier, juge de paix, troisième ward; L. Dellanc, juge de paix, cinquième ward; G. Henderson, juge de paix huitième ward; Numa Hacker, juge de paix, sixième ward; E. A. Melville, juge de paix, neuvième ward; Chas. Seal, constable, second ward; A. Derbil, inspecteur des poids et mesures; L. D. Etie, notaire; R. Brown, assesseur; O Romero, juré de police, second ward; R. D. Stansbury, juré de police, septième ward; A. L. Monnot, juré de police, neuvième ward.

Iberville—A. J. Batters, constable, quatrième ward; C. A. Bibbins, constable, premier ward; J. Marshal, constable, deuxième ward; F. Bellamon, constable, quatrième ward; B. F. Harris, constable, troisième ward; E. R. Mentz, C. A. Bibbins, E. Peret, H. F. Mayer, J. F. Faullier, notaires; J. Pecantel, assesseur.

St. Tammany—H. Cousins, coroner; S. D. Crawford, juge de paix, huitième ward; C. R. Cooper, juge de paix, neuvième ward; W. F. Depriest, juge de paix, cinquième ward; H. Schrain, juge de paix, quatrième ward; R.J. Taylor, constable, neuvième ward; W. R Ragan, constable, troisième ward; W. J. Tedro, constable, premier ward; Jas Pierce, constable, cinquième ward; F. Gausse, juré de police, neuvième ward; W. E. Parker, assesseur.

Tangipahoa—O. V. Tate, juge de paix, huitième ward; H. L. Husser, juge de paix, cinquième ward; W. J. Sweeney, juge de paix, deuxième ward; W. H. Arnold, constable, septième ward; J. R. Bradley, inspecteur des poids et mesures; M. L. Bankston, assesseur; G. T. Tedro, constable, troisième ward; R. V. Baham, juré de police, cinquième ward; W. H. Holden, juré de police, septième ward; A. J. Edwards, juré de police, huitième ward; Thos M. Akers, notaire.

Tensas—L. J. Butler, juge de paix, cinquième ward; R. Hall, juge de paix, premier ward; John Dunny, constable, deuxième ward; J. K. Farrington, constable, sixième ward; Ed Strange, constable, septième ward; Wm. Dixon, constable, troisième ward; A. B. C. Winter, inspecteur des poids et mesures; James Gorton et B. F. Bonzo, notaires; W. C. Michie, assesseur.

Terrebonne—Wm Rochel, juge de paix, huitième ward; J. S. Bisland, juge de paix, cinquième ward; J. C. Jones, constable, septième ward; Amos Sims, constable, troisième ward; A. Bourg, notaire; Abby Bisland, assesseur; J. P. Michel, juré de police, premier ward.

Union—Dr. C. H. Jamison, coroner; W. R. Wood, constable, huitième ward; C. Caldway, constable, deuxième ward; L. Hodge, constable dixième ward; W. R. Roberts, notaire; Dr. Bonner, assesseur; H. H. Berry, juré de police cinquième ward; W. R. Roberts, juge de paix, huitième ward.

Vermilion—J. Trahan, juge de paix, deuxième ward; M. Sawer, juge de paix, cinquième ward; F. O. LeBlanc, juge de paix, premier ward; F. O. Neveu, notaire; A. J. Hebert, assesseur; J. P. Blanc, constable, premier ward; J. B. Mills, constable huitième ward; Wm Shepard, R. P. O'Brien, Alex. Trahan, notaires; F. Mouton, assesseur; W. L. Von Slyke, juré de police, troisième ward.

Vernon—Jno. Laughton, constable, deuxième ward; G. W. Self, assesseur; M. N. Smart, juré de police, cinquième ward; W. H. Weeks, juré de police, sixième ward.

Washington—A. J. Cotton, constable, cinquième ward; A. C. Poole, assesseur; Z. Mayer, juré de police, troisième ward; J. W. Ball, juré de police, cinquième ward.

Webster—Ben. W. Berill, juge de paix, premier ward; J. W. Stack, constable, premier ward; S. F. Good, D. W. Stewart, L. R. Watkins, notaires; W. Berry, assesseur.

Winn—John D. Williams, juge de paix, huitième ward; Jas H. Smith, constable, premier ward; C. L. Hatton, constable, septième ward; B. F. Weblie, constable, huitième ward; J. T. Wallace, assesseur; J. L. Durham, juré de police, cinquième ward.

Nous lisons dans le *Figaro*:

Le lecteur n'a sans doute pas oublié qu'une loi du 24 juin 1883 a renouvelé le contrat de la Compagnie transatlantique pour le trausport à grande vitesse des lettres et des voyageurs de France en Amérique.

Pour assurer le service postal entre le Havre et New-York aussi bien qu'entre le Havre et les Antilles-Mexique, les Chambres ont accordé à la Compagnie, —après des tiraillements dont il vaut mieux ne pas se souvenir, — une subvention annuelle de dix millions pendant quinze ans. Grâce à cet accord nouveau entre l'Etat et la seule Société puissante que nous ayons dans notre marine de commerce, les relations entre les deux continents ont pris un nouvel essor. On peut se demander ce qu'il serait advenu si le marché considérable consenti par les Chambres était allé à d'autres armateurs, incapables de le soutenir!

Aujourd'hui, la Compagnie transatlantique, toute fière d'avoir dévancé les délais que le contrat de 1883 lui imposait, invite le gouvernement à visiter le premier de ses navires à grande vitesse, *la Champagne*, construit exprès pour obtenir la marche imposée par le cahier des charges. On peut rappeler en quelques mots les principales conditions de cet arrangement de 1883: la Compagnie, en échange de la subvention doit fournir, annuellement, à dater du 22 *juillet* 1886, cinquante-deux voyages aller et retour du Havre à New-York, avec une vitesse moyenne de quinze nœuds, et trente-six voyages du Havre aux Antilles-Mexique, avec une vitesse moyenne de onze nœuds et demi, sans compter les services intercoloniaux qui doivent être assurés par ses soins.

Pour exécuter ces clauses sur la ligne de New York, la Compagnie a dû mettre en chantier une flotte spéciale, entièrement nouvelle, et dont la *Normandie* était le navire avant-coureur. La vitesse exigée n'était jamais, avant cette tentative, atteinte par les paquebots français. On a donc beaucoup travaillé, tant à Penhoët, dans les chantiers de la Compagnie, qu'à la Seyne dans ceux des forges de la Méditerranée, et les ateliers français, mieux outillés que par le passé, ont enfin su à construire aussi bien que les Anglais, à qui la Compagnie avait dû jusqu'alors s'adresser. Il y a donc, de ce côté, un double progrès réalisé.

La Champagne et la *Bretagne* ont été commandées à Penhoët: la *Bourgogne* et la *Gascogne* à la Seyne.

Total, avec la *Normandie*, cinq grands paquebots, de 150 mètres de long, pouvant contenir trois cents *premières*, une centaine de *secondes* et 800 ou 900 *troisièmes* classes, ou places d'émigrants, et représentant ensemble une valeur de quarante millions.

Chacun des nouveaux paquebots comptera 220 hommes d'équipage, dont 90 aux machines, 60 aux personnel civil, 25 à la timonerie, etc.

Les commandements des cinq grands paquebots-poste du nouveau modèle ont été ainsi attribués:

La *Champagne* à M. Traub, lieutenant de vaisseau;

La *Bourgogne* à M. Frangeul, capitaine de frégate;

La *Bretagne*, à M. de Jousselin, lieutenant de vaisseau;

La *Gascogne* à M. Santelli, id.;

La *Normandie* à M. de Kersabiec, id.

La Champagne, qui se trouve être le premier bateau achevé, a donné aux essais une vitesse de 19 nœuds, ce qui est considérable. Les gros temps, l'hiver, les brouillards alourdissent la marche à la moyenne exigée, soit 15 nœuds. On mettra désormais 8 jours, toutes les semaines, pour aller de Paris à New-York et *vice versa*.

Les paquebots actuellement en service sur la ligne: *Canada, Labrador, Saint-Laurent, France*, etc., seront affectés aux services des Antilles, où ils constitueront encore une amélioration sur le service actuel.

La chambre syndicale patronale de l'ameublement de Paris a offert, le 19 mai, au café Corazza, un banquet à M. Lockroy, ministre du commerce. M. Lemoine, président de la chambre syndicale, a porté un toast à M. Lockroy, qui il a promis le concours de tous les fabricants du faubourg Saint-Antoine pour l'Exposition de 1889. M. Lockroy a répondu qu'il avait la certitude que l'industrie française montrerait à l'Exposition qu'elle était toujours digne de son ancienne renommée. Il est convaincu également que les préparatifs pour fêter le centenaire à la Révolution vont donner une impulsion nouvelle aux affaires.

Parmi les récompenses décernées, le 19 mai, à la *Société d'encouragement au bien*, en France, nous devons citer encore deux médailles d'honneur. L'une a été remise à M. Gigoux qui, depuis trente ans qu'il est contre maître dans le même atelier, s'y est toujours fait remarquer par son zèle, son dévouement et une probité au-dessus de tout éloge.

La seconde médaille a été donnée à M. Lamy, de Rouen.

Quoique sans fortune, ce digne ouvrier a élevé depuis dix ans, avec sa famille déjà nombreuse, un petit orphelin qu'il autour de soins et de sollicitude.

Il se recommande par plus de vingt-sept ans de services assidus dans le même atelier.

Voilà deux récompenses bien légitimement acquises.

A l'occasion du cinquante-deuxième anniversaire de la mort du général Lafayette, un service religieux a été célébré, le 20 mai, à la chapelle des chanoinesses régulières de Saint-Augustin, rue de Picpus. La messe a été dite par M. l'abbé Ausault, curé de Saint-Eloi.

On sait que le général Lafayette est enterré dans le cimetière de Picpus, à côté de Mme de Lafayette, seconde fille du duc d'Ayen, duc de Noailles.

Une députation de la colonie américaine assistait au service religieux.

Le ministre de la guerre, de France, accompagné de M. l'inspecteur général Maurouard, directeur du service des poudres et salpêtres, est allé visiter, tout récemment, la poudrière de Sevran-Livry.

Ce magnifique établissement a été construit par M. Maurouard dans des conditions exceptionnellement heureuses